

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 13 avril 2021 à 17 h 30, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement  
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2021-0036** Adoption de l'ordre du jour

---

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 et au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, avec les modifications suivantes :

Retirer les points :

- 6.1.4 Demande assujettie à un règlement relatif au P.I.I.A. - 592-594, rue Montpellier, lot 6 406 987, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux;
- 6.1.5 Demande assujettie à un règlement relatif au P.I.I.A. - 600-602, rue Montpellier, lot 6 406 986, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux.

Ajouter le point :

- 6.4.2 Demande de moratoire concernant les maisons bi-familiales côte-à-côte.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Approbation du procès-verbal**

---

### **CA5-2021-0037 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2021, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Communications écrites au Conseil**

---

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

### **Liste des virements budgétaires pour le mois de février 2021**

---

**Liste des dépenses autorisées par Mme Marie-Pierre Raymond, directrice de l'Arrondissement de Beauport pour les mois de janvier et février 2021**

---

**Rapport de la directrice de l'Arrondissement de Beauport madame Marie-Pierre Raymond, à la suite de l'exercice d'une délégation en application du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.5V.Q. 2**

---

## **Matières nécessitant une consultation publique**

---

**Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 587, rue Adanac, lot 1 223 715, quartier 5-2, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial**

---

Une consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 587, rue Adanac a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, et ce, conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la

population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

**CA5-2021-0038** **Demande de dérogation mineure - 587, rue Adanac, lot 1 223 715 du cadastre du Québec, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2021-077**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-032 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 11 mars 2021, d'accorder la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour un bâtiment existant sur le lot 1 223 715 du cadastre du Québec, correspondant au 587, rue Adanac, une marge arrière de 4,3 mètres alors que le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, prescrit une marge arrière de 4,5 mètres.

Adoptée à l'unanimité

**Première période de questions des citoyens**

---

Conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une première période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

**Propositions**

---

**Gestion du territoire**

---

**CA5-2021-0039** **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 3627-3629, rue Saint-Victorien, district de Robert-Giffard - GT2021-079**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernoult, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-037 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 11 mars 2021, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'une habitation bifamiliale sur le lot 1 216 884 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant aux 3627 et 3629, rue Saint-Victorien, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous respect de la condition suivante :

- Enlever des plans présentés, la saillie fermée proposée en cour avant, car elle ne permet pas d'atteindre les critères suivants :
- L'harmonisation de la façade avec les bâtiments voisins;

- Prévoir un espace d'une superficie suffisante pour l'entreposage de la neige;
- Prévoir la plantation d'arbres, d'arbustes et d'autres plantes adaptées au milieu environnant.

Ou, à défaut de la part du requérant de satisfaire aux conditions, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0040** **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation d'occupation sur le lot 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 283 (27-28 avenue Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite et autorisation de la procédure référendaire dans la situation de la COVID-19 - GT2021-082***

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 283 (27-28 avenue Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial)*;

2° de demander l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency relativement à ce projet de modification;

3° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0041** **Demande assujettie à un règlement relatif au P.I.I.A. - 947, rue Ulysse-Ste-Marie, lot 6 340 935, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2021-089**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-048 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 25 mars 2021, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 340 935 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant au 947, rue Ulysse-Ste-Marie, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous respect des conditions suivantes :

- Protéger, en tout temps, les arbres indiqués sur le plan qui sera joint à l'avis de la Division de la gestion territoriale en suivant les recommandations de la

Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture;

- Implanter le garage proposé à l'extérieur de la zone de protection et de conservation des arbres;
- Diminuer la largeur de l'allée de circulation proposée vers le garage.

Ou, à défaut de la part du requérant de satisfaire aux conditions, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0042** **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 12 -14, rue France, lot 6 404 836, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2021-078**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-034 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 11 mars 2021, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 6 404 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant aux 12-14, rue France, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous respect des conditions suivantes :

- Diminuer les aires de stationnement à une largeur de 3,5 m afin d'augmenter la superficie pour l'entreposage de la neige;
- Utiliser uniquement une couleur de fibrociment dans la façade du bâtiment;
- Modifier la disposition du revêtement en pierre selon la modulation des retraits ou des volumes proposés en façade;
- Conserver telle quelle la haie existante sur la ligne latérale du lot.

Ou, à défaut de la part du requérant de satisfaire aux conditions, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

**Loisirs, sports et vie communautaire**

---

**CA5-2021-0043** **Autorisation de la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, l'Arrondissement de Beauport et Le Pivot afin de fixer les obligations et les engagements entre les parties dans le cadre de la planification, l'organisation et la réalisation du Programme Vacances-Été (PVE) 2021 - LS2021-040 (CT-2532769)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1° d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, l'Arrondissement de Beauport et *Le Pivot* afin de fixer les obligations et les engagements entre les parties dans le cadre de la planification, l'organisation et la réalisation du Programme Vacances-Été 2021;

2° d'autoriser le versement de la subvention selon les modalités de versement inscrites au projet d'entente mentionné à l'alinéa précédent.

3° de mandater l'organisme pour planifier une offre de camp de jour adaptée aux mesures sanitaires en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

## **Circulation et stationnement**

---

### **Autre**

---

#### **CA5-2021-0044 Participation de messieurs Stevens Mélançon et Jean-François Gosselin aux assises virtuelles annuelles de l'Union des municipalités du Québec du 12 au 14 mai 2021 - [A5DA2021-001](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° d'autoriser la participation de messieurs Stevens Mélançon et Jean-François Gosselin aux assises virtuelles annuelles de l'Union des municipalités du Québec, du 12 au 14 mai 2021;
- 2° d'autoriser messieurs Stevens Mélançon et Jean-François Gosselin à dépenser un montant de 500 \$ chacun plus les taxes applicables pour les frais d'inscription à cet événement et d'autoriser en conséquence le remboursement des dépenses engagées, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

#### **CA5-2021-0045 Demande de moratoire concernant les maisons bifamiliales côte-à-côte**

---

Il est proposé par monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, de reporter la décision concernant cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

## **Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

## **Avis de motion et projets de règlement**

---

**AM5-2021-0046** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur le lot numéro 2 866 326 du cadastre du Québec relativement à la capacité d'accueil des enfants, R.C.A.5V.Q. 281 (CPE au 395, boulevard Armand-Paris, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) et dépôt du projet de règlement - [GT2021-080](#)*

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur le lot numéro 2 866 326 du cadastre du Québec* afin que la capacité d'accueil d'un tel établissement ne soit plus limitée à 80 enfants. Le lot numéro 2 866 326 du cadastre du Québec, situé dans la zone 52107Ip, est localisé au sud-ouest de l'intersection de la rue Adanac et du boulevard Armand-Paris. Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CA5-2021-0047** *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 282 (27-28, avenue Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite dans la situation de la COVID-19 - [GT2021-082](#)*

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 282 (27-28, avenue Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial)*;

2° de demander l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency relativement à ce projet de règlement;

3° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public, en application du Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2021-0048** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 282 (27-28, avenue Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - [GT2021-082](#)*

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* afin que le conseil

d'arrondissement puisse permettre l'occupation d'un bâtiment sis au 27 à 28, avenue Saint-Grégoire, situé sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 986 449 du cadastre du Québec, par un usage du groupe C10 établissement d'hébergement touristique général. Ce lot est situé dans la zone 53147Hb, localisée approximativement à l'est de la côte Saint-Grégoire, au sud de la rue de la Terrasse-Cadieux, à l'ouest du ruisseau de la Dame Blanche et au nord du boulevard Sainte-Anne.

## **Adoption des règlements**

---

**CA5-2021-0049** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd, 51103Hd et 52056Hd, R.C.A.5V.Q. 278 (Zones maisons mobiles, quartiers 5-1 et 5-2, districts de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2021-023**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Melançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd, 51103Hd et 52056Hd, R.C.A.5V.Q. 278 (Zones maisons mobiles, quartiers 5-1 et 5-2, districts de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

## **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

## **Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture**

---



Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 33 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement